CIFOEB

CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'ÉTUDES SUR LE BUDGET

RAPPORT FINAL

GOUVERNANCE DE L'APD ET DE LA DETTE PUBLIQUE DU BURKINA FASO DANS UN CONTEXTE DE COVID-19

Octobre 2022

christian aid

Alliance Technique d'Assistance au Développement
A.T.A.D

EQUIPE TECHNIQUE

OUATTARA Drissa	*Membre*
DAO Aïda	*Membre*
DIOMA Amidou	*Membre*
SEOGO Hamado	*Personne ressource*
NANA/BOUNDAONE Aminata	*Personne ressource*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 9

I. PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) DU BURKINA FASO DE 2010-2021 11

I.1 Évolution globale de l'APD de 2010-2021 11

1.1.1 Les volumes de APD 11

1.1.2 Analyse de la contribution de l'APD au budget de l'État 13

I.2 Analyse de l'APD par principaux donateurs 13

I.4 Analyse de l'APD par secteur de planification et le genre 15

II. APERÇU ANALYTIQUE DE LA DETTE PUBLIQUE DU BURKINA FASO DE 2010 À 2021 18

II.1 Aperçu sur la gouvernance de la dette 18

2.1.1 Le cadre juridique 18

2.1.2 Le cadre institutionnel 18

2.1.3 Les grandes orientations de la gestion de la dette publique 19

II.2 Analyse globale de la dette publique de 2010 à 2021 19

2.2.1 Analyse de l'encours de la dette publique 19

2.2.2 Analyse du service de la dette 21

III. APERÇU GLOBAL SUR LA GOUVERNANCE FINANCIERE DE LA REPONSE COVID-19 25

3.1 La gouvernance institutionnelle de COVID-19 25

3.2 Situation globale des ressources financières mobilisées dans la réponse COVID-19 25

3.3 État des lieux de la dette COVID-19 28

3.4 Focus sur la gestion des DTS 30

3.5 Analyse de la prise en compte du genre dans la réponse COVID-19 30

Conclusion 34

et recommandations 34

Bibliographie 36

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
ATAD	Alliance Technique d'Assistance au Développement
AUT	Agence UMOA Titres
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BCEAO	Banque Centrales des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque Islamique du Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD.	Banque Ouest-Africaine de Développement
CARFO	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CIFOEB	Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CORUS	Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires
DDP	Direction de la Dette publique
DGB	Direction générale du budget
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGEP	Direction Générale de l'Économie et de la Planification
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
FMI	Fonds Monétaire International
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
INTOSAI	Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques
ISSD	Initiative de suspension du service de la dette
ONG/AD	Organisations Non Gouvernementale/ Association de Développent
PDI	Personnes Déplacés Internes
PIB	Produit Intérieur Brut
PNG	Politique nationale Genre
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
SNG	Stratégie Nationale Genre
SONAGESS	Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UGFC COVID-19	Unité de Gestion Financière et Comptable
UPI	Unité de Production Informelles

GLOSSAIRE

Aide alimentaire : fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles, par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

Aide liée : dons ou prêts d'origine publique servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donateur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires.

Aide programme/Appui budgétaire : assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macroéconomique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.

Aide projet : aide destinée aux projets d'investissements, mais également celle allant à la coopération technique liée aux projets d'investissement et à la coopération technique autonome.

Aide publique au développement (APD) : correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'État et les autorités locales ou leurs agences d'exécution.

Assistance et secours d'urgence : fourniture de ressources visant à alléger immédiatement des situations de détresse et à améliorer le bien-être des populations touchées par des catastrophes naturelles ou sociales.

Bons du Trésor : instruments de court terme par l'État via le Trésor public à des échéances généralement de 3 mois à 1 an. Ils sont utilisés par le gouvernement pour faire face à des besoins de gestion de trésorerie ;

Bons social COVID : bons du Trésor de 3 mois structuré par l'UMOA-Titres en collaboration avec la BCEAO afin de permettre aux États de la zone UEMOA de mobiliser les ressources financières leur permettant de faire face aux urgences liées à la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Charges financières de la dette : paiement des intérêts, des commissions ou tout autre frais liées à un emprunt

Coopération pour le développement : approche partenariale axée sur les pays en développement et les objectifs du programme de développement mondial ayant pour but de garantir le respect des normes fondamentales universelles en matière de protection sociale, de promouvoir la convergence des niveaux de vie des différents pays et de soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux.

Dette Publique : Dette résultant d'emprunts contractés par l'État ou ses démembrements au près d'entités résidentes et/ou non.

Dette publique extérieure : montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou de verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie.

Dette publique intérieure : montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs exprimés en monnaie locale qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou de verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par d'autres résidents.

Don : fourniture de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

Encours de la dette : Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés ou annulés.

Genre : Approche définie au plan national sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable » (PNG 2009-2019, reprise par la SNG 2020-2024).

Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) : Initiative mise place par les pays du G20 pour aider les pays en difficultés à concentrer leurs ressources sur la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Maturité d'un emprunt : Durée de vie restante de l'emprunt ou durée totale de remboursement de l'emprunt.

Période de différé : Période pendant laquelle l'emprunteur ne rembourse pas le capital, seuls les intérêts et frais liés à l'emprunt sont exigibles.

Prêt : fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

Service de dette : Principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée.

Stratégie d'endettement : Ensemble des décisions prise pour mettre en œuvre la politique d'endettement publique et de gestion de la dette.

Taux de pression fiscale : Proportion des recettes fiscales par rapport au PIB nominal. Cet indicateur mesure le poids des impôts dans l'économie d'un pays.

MESSAGES CLÉS

- L'aide publique au Burkina Faso en hausse continue et accompagnée d'une amélioration du niveau de pression fiscale mais l'économie reste toujours dépendante de l'aide extérieure au regard des données de 2010-2021.
- Les investissements publics du pays sont fortement dépendants de l'APD bien que les recettes propres s'autonomisent progressivement. Cependant, elles sont absorbées par les dépenses de fonctionnement au détriment de l'investissement.
- L'aide publique au développement du Burkina Faso provient principalement des partenaires multilatéraux dont les conditionnalités sont plus souples et adaptées au regard des objectifs de développement assignés aux institutions multilatérales. Par contre, la coopération bilatérale est beaucoup plus axée sur l'aide liée et ne s'aligne pas toujours sur les objectifs du pays.
- L'aide projet est l'instrument privilégié par les partenaires extérieurs pour la mise en œuvre des projets/programmes de développement au Burkina Faso - un choix favorable en principe à l'investissement mais elle comprend des formes liées qui peuvent freiner son effet sur la croissance.
- L'appui budgétaire contrairement à l'aide projet enregistre une tendance à la baisse ; cela traduit une perte de confiance sur la gestion budgétaire de l'État surtout dans ce contexte d'insécurité dans la mesure où ces ressources pourraient financer les achats d'armements.
- Les secteurs de production et de soutien à la production sont relativement pris en compte dans les orientations de l'APD mais les insuffisances dans la gouvernance pourraient principalement expliquer l'incohérence entre l'augmentation des volumes de l'APD et les niveaux de croissance observés.
- Le genre est de plus en plus visible dans les analyses de l'APD depuis 2017 au Burkina Faso, mais sa prise en compte reste encore sous-évaluée dans la mesure où l'APD sensible au genre n'est pas comptabilisée.
- Les dons constituent la part prépondérante de l'APD dont bénéficie le Burkina Faso sur la période 2010-2021 avec une part moyenne de 72,36% de l'APD, contre 27,64% pour les prêts qui deviennent le type d'aide privilégié par les partenaires.
- La dette publique est en hausse continue et se rapproche du seuil règlementaire de 70% avec un recours de plus en plus accru à la dette intérieure conduisant à un risque d'endettement modéré pour le pays.
- L'augmentation de la dette publique a induit un accroissement du service de la dette publique qui détériore les marges budgétaires et exerce des pressions sur la trésorerie de l'État.
- Malgré l'existence d'un dispositif de gestion de ressources publiques relativement stable au Burkina Faso, la réponse de COVID-19 a nécessité la mise en place d'une unité de gestion financière et comptable (UGFC COVID-19) pour la gestion de l'ensemble des fonds mobilisés.
- 833 milliards de FCFA ont été mobilisés par l'État et ses partenaires en 2020/21 pour face à la COVID-19 dont 355,92 milliards de FCFA de dette.
- 91,63 milliards de FCFA de DTS sous forme de dette intérieure ont été accordés au Burkina Faso par le FMI remboursable sur 20 ans au taux d'intérêt de 0,05% pour faire face à la pandémie à COVID-19.
- Le genre a été en souffrance dans la réponse COVID-19 en 2020/21 du fait de l'absence d'une planification ou d'une volonté affichée au départ dans le plan de reposte globale- mais des actions spécifiques genres ont tout de même été initiées représentant seulement 4,06% du budget global du plan de réponse.

INTRODUCTION

L'apparition de la maladie à corona virus en décembre 2019 en Chine et sa propagation dans le monde a entrainé le ralentissement des activités économiques. Ainsi, plusieurs pays se sont retrouvés dans des difficultés au nombre desquels les pays à faible revenu. Pour faire face à cette pandémie, les États ont procédé à un réajustement et des réaffectations budgétaires afin de mettre en œuvre des plans de riposte d'urgences, ce qui a occasionné un coup financier aux individus, aux entreprises et à l'État. Le coût de ces mesures d'urgences a considérablement impacté les finances publiques de ces pays qui étaient déjà en branles. Partant, les orientations et la mise en œuvre de politiques visant la relance économique se heurtent à des contraintes de ressources.

Pour surmonter ces contraintes financières et faire face aux effets socioéconomiques dévastateurs de la Covid-19, de nouvelles stratégies sont nécessaires afin de couvrir ce besoin additionnel. C'est pourquoi, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont appelé les pays du G20 à mettre en place l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD). Auparavant, des présidents africains avaient appelé la communauté internationale à une annulation de la dette publique et un rééchelonnement de la dette privée de l'Afrique afin de permettre aux États africains de lutter contre la Covid-19.

L'objectif de ces appels était de dégager des espaces budgétaires pour faire face aux effets néfastes de cette crise sanitaire et par la même occasion impulser une reprise économique viable. Sans doute, cette initiative permettrait aux pays concernés de limiter l'endettement pourrait induire les dépenses liées à la crise sanitaire.

Au Burkina Faso, l'espace budgétaire s'est rétrécit avec la perte des recettes fiscales du fait de la pandémie, alors que les dépenses devraient augmenter pour juguler les conséquences de la crise sanitaire. Cet état de fait s'est traduit par une aggravation du déficit budgétaire.

Pour combler ce gap financier et faire face aux effets dévastateurs de la pandémie, le Burkina Faso a bénéficié de l'accompagnement de ses partenaires techniques et financiers sous forme d'aide publique au développement (APD) comme alternative.

Ainsi, la lutte contre la Cocid-19 étant une action commune à tous les pays, la solidarité internationale s'est manifestée et s'est matérialisée par l'adoption de 9 réponses axées sur le droit des pays en développement à travers le renforcement de la coopération multilatérale.

C'est à ce titre que les institutions communautaires et internationales ont apporté leurs contributions à travers les instruments de financement tels que la facilité de crédit rapide et des allocations DTS, les prêts exceptionnels, la réallocation de reliquats des ressources issues des accords de financements des projets, les « bon social covid », etc.

Par ailleurs, la crise sanitaire aggravant les inégalités de genre, les réponses contre la Covid-19 devraient être en cohérence avec ce défi afin de les atténuer. Cela devrait se traduire par la prise en compte systématique et de façon volontaire des inégalités genres dans toute initiative engagée dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Dès lors, la gestion des ressources mobilisées dans le cadre de la réponse Covid-19 à travers l'APD de façon générale et plus spécifiquement la dette devraient être analysées sous l'angle du genre.

C'est dans cette optique que le Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget (CIFOEB) en partenariat avec Christian Aid, ATAD eont engagé la

présente étude sur **« la gouvernance de l'APD du Burkina Faso et notamment sa composante dette publique dans un contexte de COVID-19 »** assortie d'une analyse genre.

Cette étude multidimensionnelle a pour objectif global, d'apprécier la gouvernance de l'APD et de la dette publique du Burkina Faso sur la période 2010-2020 avec un focus sur la dette COVID-19 assortie d'une analyse de sensibilité au genre.

Elle est organisée autour des points suivants :

i) l'analyse du profil de l'aide public au développement (APD) du Burkina Faso de 2010-2021 ;

ii) l'analyse globale de la dette publique du Burkina Faso de 2010 à 2021 ;

iii) les ressources financières mobilisées dans le cadre de la lutte contre COVID-19 ;

iv) l'analyse genre du financement de la Covid-19.

La méthodologie adoptée pour conduire l'étude a combiné une revue documentaire, une collecte de données secondaires et une collecte de données qualitatives à travers des entretiens.

La revue documentaire a consisté à consulter les documents de politiques, de stratégies et de rapports d'activités sectoriels. Les données ont été extraites dans les rapports officiels produits par les autorités compétentes. Quant aux informations qualitatives elles ont été collectées auprès de l'administration publique notamment les ministères et institutions bénéficiaires de ressources covid-19 et les cellules genres de ces structures et institutions. Afin de parvenir aux objectifs de l'étude, une équipe technique de production a été mis en place composée des cadres de CIFOEB et des représentants du trésor et de la comptabilité publique et de l'unité de gestion financière et comptable (UGFC COVID-19). À la suite, un atelier de validation a été organisé pour recueillir les contributions de certains partenaires stratégiques à l'effet d'améliorer la proposition de l'équipe technique mise en place pour la production du document.

La conduite de la présente étude a connu quelques difficultés notamment dans le traçage exhaustif de l'exécution des ressources budgétaires et extrabudgétaires mobilisées dans le cadre de la Covid-19. En effet, l'équipe de production n'a pu disposer d'informations sur l'exécution de l'ensemble des ressources mobilisées dans le cadre de Covid-19. Seules les ressources propres de l'État ont fait l'objet d'un rapport d'exécution et d'audits. Également, les informations sur les initiatives engagées et les ressources mobilisées ne sont pas suffisamment désagrégées pour faciliter une analyse genre et cela pourrait constituer une limite de cette étude.

I. PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) DU BURKINA FASO DE 2010-2021

Cette partie analyse le profil de l'APD du Burkina Faso sur la période 2010-2021 à travers son évolution globale, les sources de financement, les instruments, les secteurs de destination et les types de financement.

I.1 Évolution globale de l'APD de 2010-2021

Ce point présente brièvement l'aide publique au développement (APD) à travers une analyse de sa dynamique d'évolution de 2010-2021 et de son poids dans le budget de l'État en y établissant sa corrélation avec les investissements publics, le Produit Intérieur Brut (PIB) réel et la pression fiscale.

1.1.1 Les volumes de APD

L'aide publique au développement au profit du Burkina Faso est en progression continue sur la période 2010 à 2021 mais cela n'est pas systématiquement reflétée sur la croissance économique. En effet, le niveau de l'APD est passé de 534 milliards de FCFA en 2010 à 1 203 milliards de FCFA en 2021 avec son pic le plus élevé de 1 233 milliards de FCFA en 2020, soit un taux moyen d'accroissement de 8,34% par an sur la période 2010-2021. Cet accroissement significatif de l'APD traduit l'adhésion et la confiance des partenaires au développement en la qualité de notre gouvernance et en la pertinence de nos choix stratégiques de développement. Toutefois, malgré ces volumes importants de l'APD, le taux de croissance du PIB réel connait une évolution erratique. De 8,40% en 2010 à 3.90% en 2015, il est passé à 6,90% en 2021 avec son niveau le plus bas de 1.9% en 2020. Autrement, la hausse de l'APD ne s'est pas traduite par une amélioration continue de la croissance du PIB réel. Cela confirme donc les controverses depuis des décennies sur l'efficacité de l'aide publique. L'absence de corrélation entre la croissance économique et les volumes de l'APD s'expliquerait par :

- l'orientation de l'aide c'est-à dire qu'une bonne partie n'est pas destinée à stimuler la croissance ;
- l'effet retardé de l'aide sur la croissance. Dans ce cas l'aide a financé des secteurs qui n'ont pas un effet immédiat sur la croissance ;
- le non-respect de certains principes de bonne gouvernance dans la mise en œuvre des projet/programmes tel que la lutte contre la corruption et la bonne gestion des deniers publiques, etc.

Du reste, la croissance étant le moteur du développement, pour que l'APD puisse jouer pleinement son rôle et contribuer à offrir aux populations une qualité de vie meilleure, il serait indiqué de repenser plus son orientation vers les secteurs à rentabilité économique avérée.

En focalisant l'analyse de l'APD sur les trois dernières années, il ressort qu'entre 2019 (année de pré covid) et 2020 (année COVID), l'APD a connu un accroissement de 35,85% en passant de 907 Milliards de FCFA à 1 233 Milliards de FCFA. Entre 2020 et 2021(post COVID), on note une légère baisse du niveau de l'APD de 2,35%, liée surtout à la dépréciation du dollar par rapport à son niveau de 2019. De ces constats, il se dégage que la COVID-19 a eu pour effet une forte augmentation de l'APD et occasionné une baisse significative de la croissance économique. En effet, des chocs comme COVID-19 ou des catastrophes de grande ampleur entraînent simultanément un repli de la croissance et une augmentation de l'aide- l'aide en cas d'urgence et de secours humanitaire y compris l'aide alimentaire ne vise pas prioritairement la relance de la croissance économique.

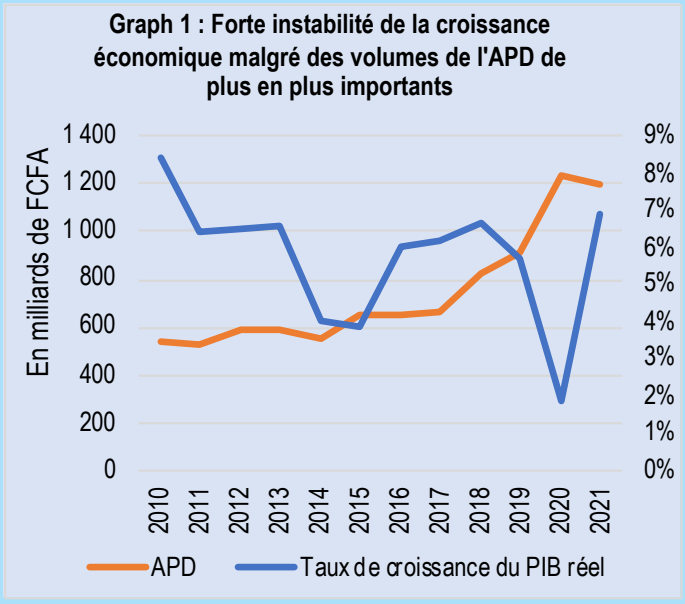

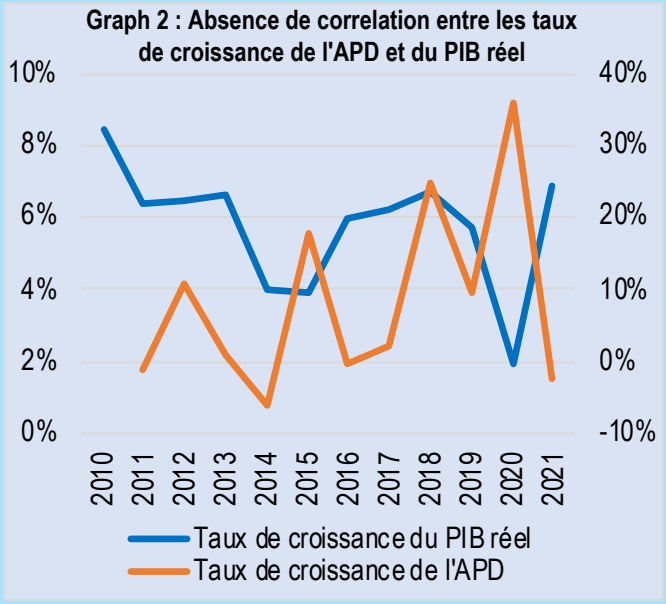

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

L'amélioration du niveau de pression fiscale est encourageante, mais l'économie reste toujours dépendante de l'aide extérieure au cours de la période 2010-2021 qui s'est surtout accentuée à partir de 2017. Cet état de fait pourrait s'expliquer par des besoins supplémentaires liés à l'exacerbation de l'insécurité engendrant ainsi un accroissement de l'aide en cas d'urgence et de secours humanitaire y compris l'aide alimentaire consécutif à la détérioration de la situation sécuritaire avec son corollaire de Personnes Déplacées Internes (PDI).

Nonobstant cette dépendance, en faisant le lien avec la pression fiscale, il ressort que les ressources globales de l'État sont dominées par les ressources propres. Le taux de pression fiscale est resté supérieur à la proportion de l'aide dans le PIB entre 2011 et 2021. En effet, il est passé de 10,4% en 2010 à 14,6% en 2021 tandis que l'APD représentait 11,99% du PIB en 2010 contre 11,8% en 2021.

L'urgence sanitaire de 2020 suite à la COVID-19 a contribué à la baisse du taux de pression fiscale, renforçant ainsi le besoin de recours vers l'extérieure pour faire face aux conséquences de la pandémie. Ainsi, le taux de pression fiscale est passé de 15,15% en 2019 à 13,54% en 2020 soit une baisse de 1,61 points de pourcentage tandis que la proportion de l'aide par rapport au PIB passait de 11,5% à 12,20%, soit une augmentation de 0,7 point de pourcentage.

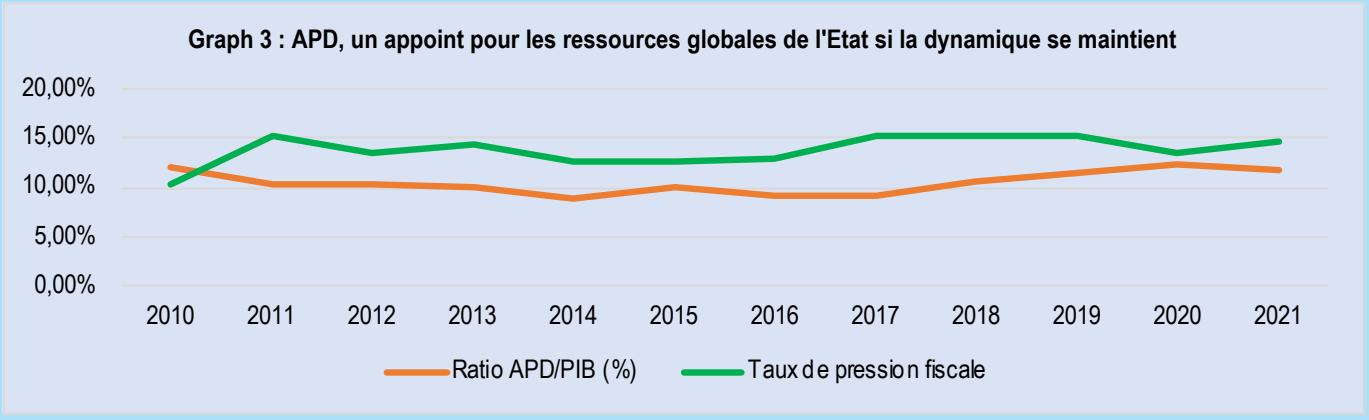

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

1.1.2 Analyse de la contribution de l'APD au budget de l'État

Les investissements publics sont fortement dépendants de l'APD pendant que les recettes s'autonomisent progressivement mais absorbées par les dépenses de fonctionnement au détriment de l'investissement. En effet, de 2010 à 2021, il ressort que l'investissement public a été financé à hauteur de 36% en moyenne annuelle par l'APD. En s'intéressant aux trois dernières années, on note une forte accentuation de la dépendance de l'investissement public à l'APD. En effet, en 2019 le taux de dépendance de l'investissement à l'APD était de 24,50% qui s'est accentué pour se situer à 37,60% en 2020 et 39,60 en 2021. Cette prononciation du taux de dépendance de l'investissement public à l'APD pourrait s'expliquer par les situations sanitaire et sécuritaire difficiles qui ont nécessité l'appui des partenaires du pays.

Paradoxalement, la part de l'APD dans les recettes budgétaires s'amenuise année après année en passant de 37.88% en 2010 à 12.30% en 2021. Ce paradoxe s'expliquerait par une orientation des ressources propres du pays vers les dépenses de fonctionnement. La logique se poursuit en 2022 où les dépenses de fonctionnement en prévision, représenteraient 65,54% du budget 2022 (CIFOEB, 2022).

Graph 4 : Forte dépendence de l'investissement public à l'APD conjuguée à une autonomisation progressive des recettes budgetaires

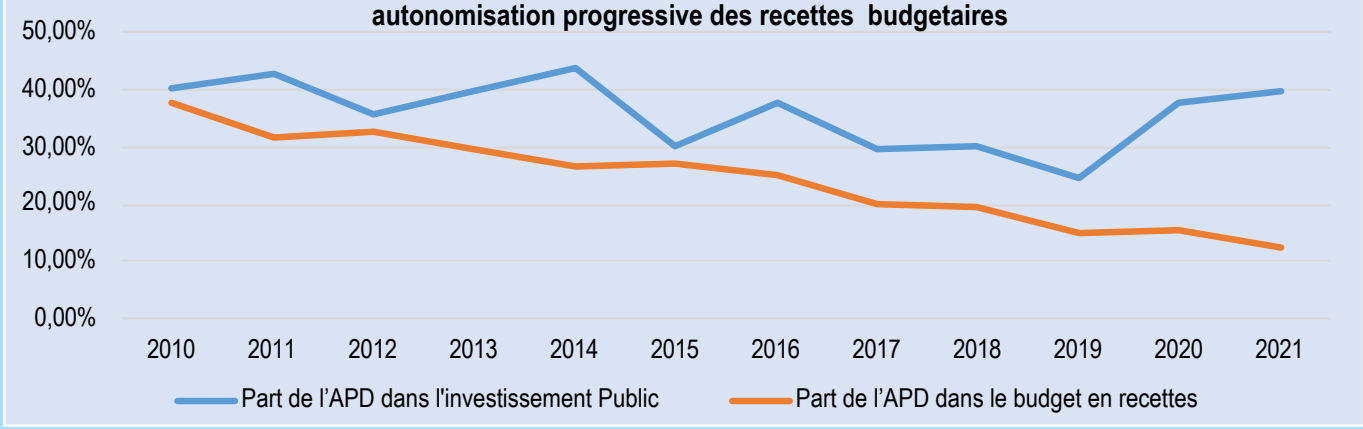

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

I.2 Analyse de l'APD par principaux donateurs

L'aide publique au développement du Burkina Faso provient principalement des partenaires multilatéraux qui pourrait être à l'avantage du pays. En effet, il ressort de l'analyse une prédominance de l'aide multilatérale sur les autres sources de l'APD avec une contribution moyenne annuelle de 447 milliards de FCFA contre 267 milliards de FCFA et 30 milliards de FCFA respectivement pour les partenaires bilatéraux et les ONG/AD. En proportion, l'aide multilatérale, bilatérale et la contribution des ONG/AD ont représenté respectivement 59,95%, 35,81% et 4,09 % de l'APD totale sur la période sous revue.

La prédominance de l'aide multilatérale s'explique par le fait que c'est l'une des formes d'aide qui offre des conditionnalités souples et adaptées au regard des objectifs de développement assignés aux institutions multilatérales. Par contre, la coopération bilatérale est beaucoup plus axée sur l'aide liée et ne s'aligne pas toujours sur les objectifs du pays.

La faible contribution des ONG/AD à l'APD s'explique par le fait que la plus grande part de leur contribution est déjà comptabilisée dans l'aide multilatérale et bilatérale. Afin d'éviter la double comptabilisation, les contributions des ONG/AD qui sont pris en compte dans ce rapport proviennent de celles ayant la capacité de mobiliser leurs propres ressources.

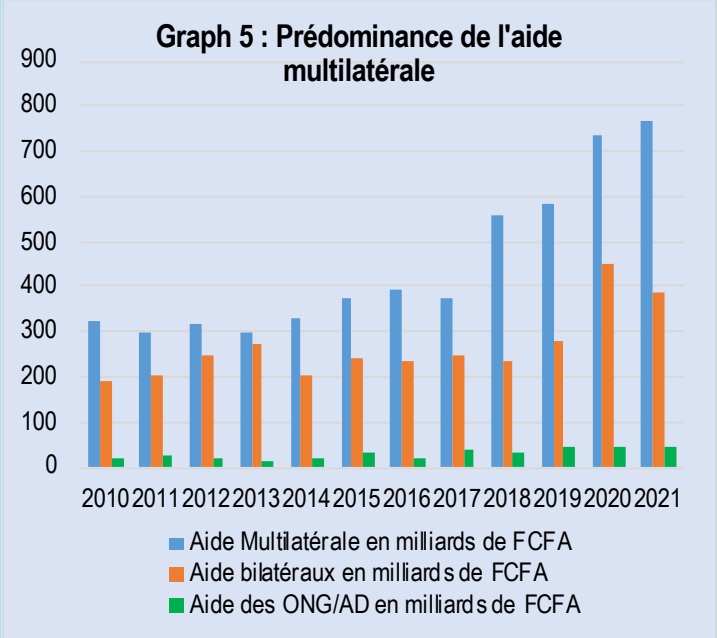

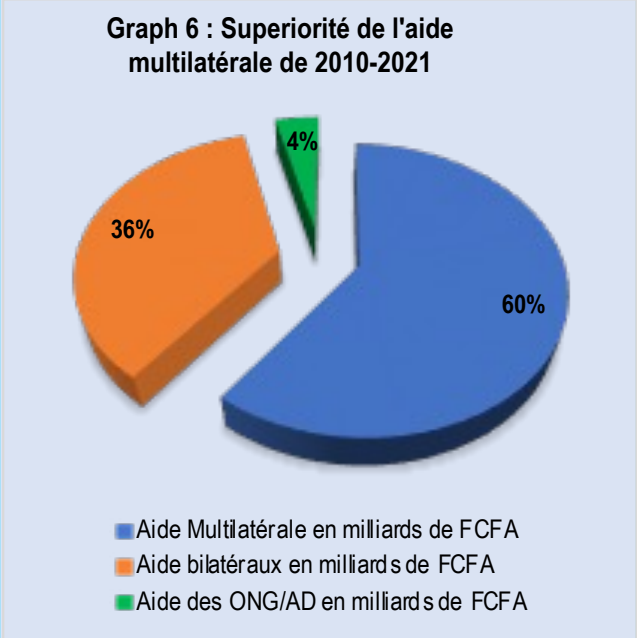

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

L'aide projet est l'instrument privilégié pour la mise en œuvre des projets/programmes de développement au Burkina Faso. En effet, il ressort de l'analyse que l'essentiel de l'aide a été accordé sous forme d'aide projet au détriment des autres instruments de l'APD avec une mobilisation moyenne de 534 milliards de FCFA contre 210 milliards de FCFA pour les autres instruments. En moyenne, la proportion de l'APD reçue sous forme d'aide projet, d'appui budgétaire, d'aide alimentaire ou encore d'assistance et secours d'urgence ont représenté respectivement 71,17% ; 23,39% ; 2,55% et 2,28% de l'APD total sur la période 2010-2021.

Ce volume important des aides projets qui, en principe favorable à l'investissement, devrait s'accompagner théoriquement de croissance accélérée et d'une amélioration significative des conditions de vie des populations. Mais force est de constater comme indiqué dans le graphique 2 que la corrélation positive entre les deux agrégats n'est pas établie. Aussi, l'indice de développement humain du Burkina Faso s'est établi à 0,449 en 2021, classant le pays parmi les plus pauvres. Certes, il constitue un choix plus spécifique mais moins ambitieux au regard des possibilités de son non-alignement et/ou de son déphasage avec les besoins réels du pays. L'aide projet comprend aussi des formes liées qui peuvent freiner son effet sur la croissance. Par ailleurs, l'orientation de l'aide projet et/ou le non-respect de certains principes de bonne gouvernance dans la mise en œuvre des projet/programmes financés par les PTF notamment, le choix de projet et la sous-exploitation des investissements pourrait contraster ses effets potentiels sur l'économie.

L'appui budgétaire contrairement à l'aide projet, est fongible dans les ressources propres et est complètement aligné sur les procédures nationales. Par conséquent le liement de l'aide public est incompatible avec cette modalité. L'appui budgétaire pourrait être la forme la mieux adaptée pour booster la croissance dans les économies pauvres tout en exigeant la bonne gouvernance et en luttant efficacement contre la corruption.

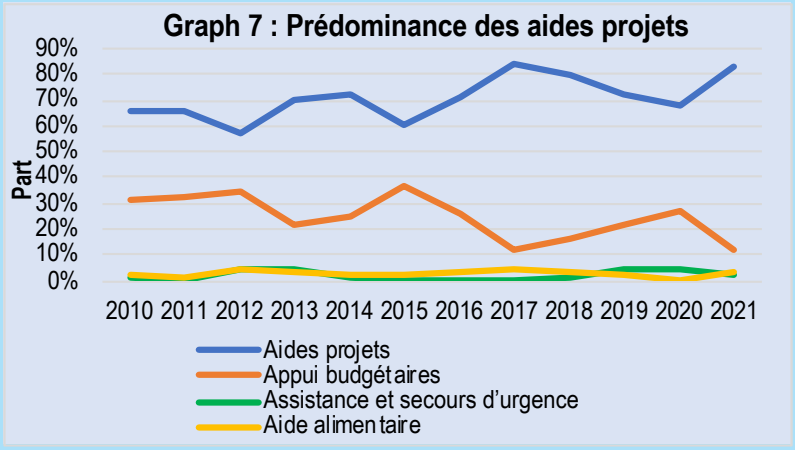

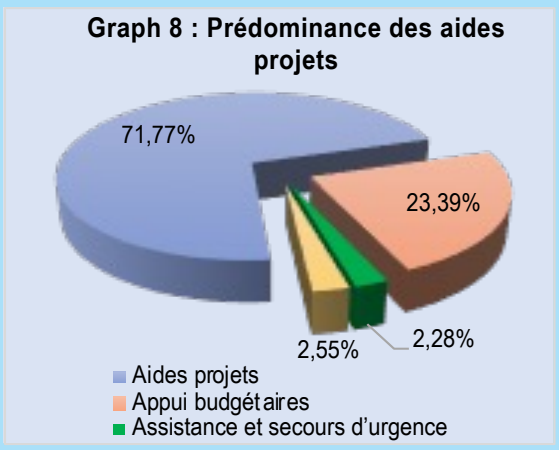

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

I.4 Analyse de l'APD par secteur de planification et le genre

La santé et la production agro-sylvo pastorale sont régulièrement les principaux secteurs bénéficiaires de l'APD. En effet, ces deux secteurs ont régulièrement bénéficié de financements extérieurs de 2010 à 2021 tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous. Ainsi, sur la période 2010-2021, 1 108 milliards de FCFA d'aide publique ont été injectés dans le secteur de la production agro-sylvo pastorale. Le secteur de la santé quant à lui a bénéficié de 1 023 milliards de FCFA d'aide publique sur la même période.

Cependant, tel qu'affiché sur le graphique, la part de la rubrique « Autres secteurs » est plus importante parce qu'elle comporte le total de l'APD aux profits des sept autres secteurs de planification.

En faisant l'analyse de la ventilation de l'APD par secteur de planification, il se dégage que les secteurs à rentabilité avérée ne sont pas suffisamment pris en compte au point de créer les conditions d'une croissance soutenue. Cela confirme l'absence de corrélation entre la croissance économique et l'évolution des volumes de l'APD reçue par le pays.

Toutefois, l'observation sur les trois dernières années montre que les secteurs censés impulser la production (secteurs de production et de soutien à la production) ont été relativement pris en compte dans les orientations de l'APD. En conséquence, sur la même période, ces secteurs ont bénéficié de 43% de l'APD totale. L'analyse sur les trois dernières années confirme que la mauvaise gouvernance dans la mise en œuvre des projet/programmes pourrait principalement expliquer l'incohérence entre l'augmentation des volumes de l'APD et les niveaux de croissance observés. Parallèlement, la dégradation de la situation sécuritaire a occasionné l'abandon de certaines zones de production dont les conséquences sont le ralentissement de la dynamique de l'activité économique au point de ralentir la croissance économique.

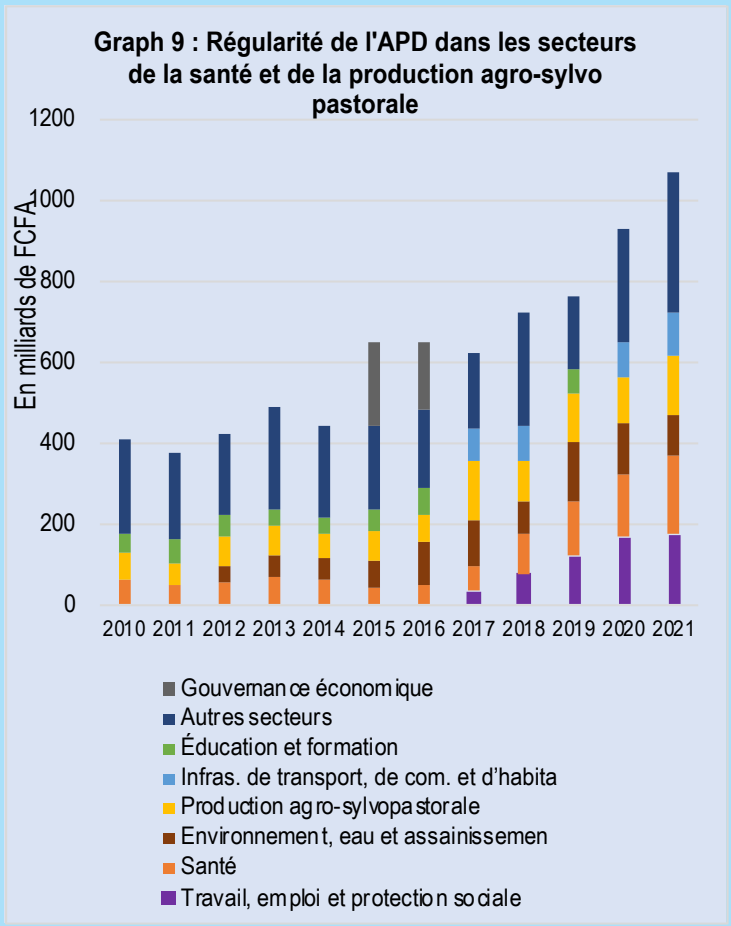

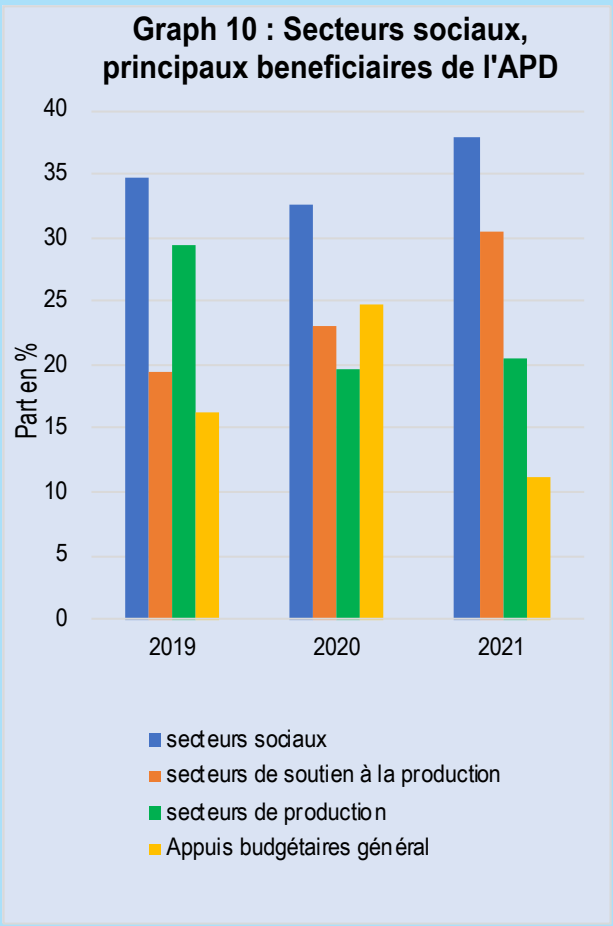

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

Le genre est de plus en plus visible dans les analyses de l'APD depuis 2017 au Burkina Faso, mais sa prise en compte reste encore sous-évaluée. De 2017 à 2021, des efforts ont été entrepris par les acteurs dans l'élaboration des projets et programmes sectoriels pour la mobilisation de l'information sur la prise en compte des actions spécifiques genre dans l'APD. En effet, les volumes d'aide publique au développement consacrés au financement des actions spécifiques au genre sont passés de 13 milliards de FCFA en 2017 à 35 milliards de FCFA en 2021 avec un pic de 40 milliards de FCFA observé en 2019.

Cependant, la proportion de l'aide orientée vers les actions spécifiques genres dans l'APD totale demeure toujours faible. Seulement 3,15% de l'APD en moyenne par an est consacré au financement des projets/programmes spécifiques genres sur la période 2017-2021.

Pour une mise en exergue des actions sensibles au genre dans les différents secteurs de planification bénéficiant de l'APD, des efforts supplémentaires devront être engagés par l'ensemble des acteurs. Cela demeure une nécessité au regard des défis, des inégalités et vulnérabilités et des objectifs de développement.

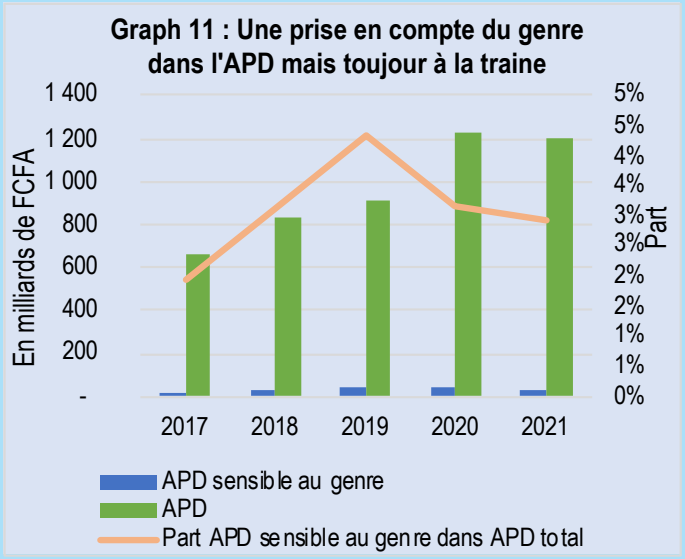

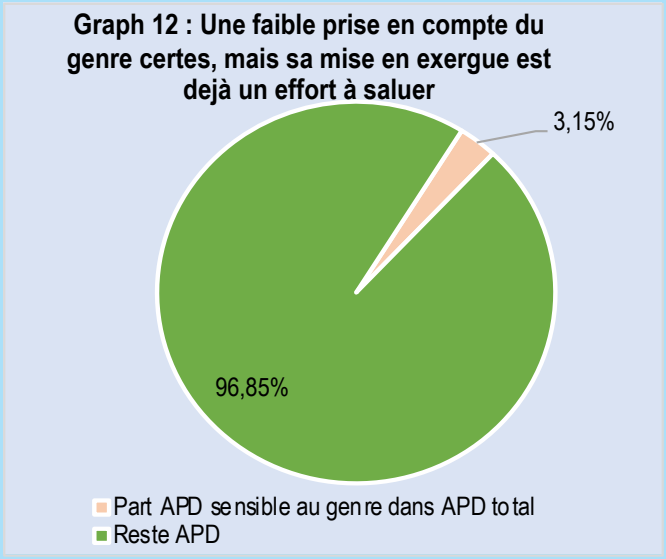

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

Les dons constituent la part prépondérante de l'APD dont bénéficie le Burkina Faso sur la période 2010-2021. En effet, les dons ont représenté 72,36% du total de l'APD, contre 27,64% pour les prêts sur la période sous revue.

Cependant, les dons ont une tendance baissière face aux prêts qui présentent une trajectoire ascendante. Ainsi, le taux d'accroissement annuel moyen des dons représentait 7,29 % de l'APD tandis que, celui des prêts est ressorti à 12,28% sur la période 2010-2021. Cela pourrait s'expliquer par la volonté des PTF d'accompagner la mise en œuvre des projets/programmes dont le financement est principalement sous forme de prêt. À cela, on pourrait ajouter la conjoncture économique mondiale qui conditionne le type d'aide à accorder aux pays bénéficiaires.

Cette tendance haussière aura pour impact un accroissement de la dette publique pouvant occasionner des pressions sur le budget ainsi que des tensions de trésorerie. De ce fait, il importe de faire une analyse de la gestion de la dette pour apprécier sa viabilité en cohérence avec les enjeux du développement.

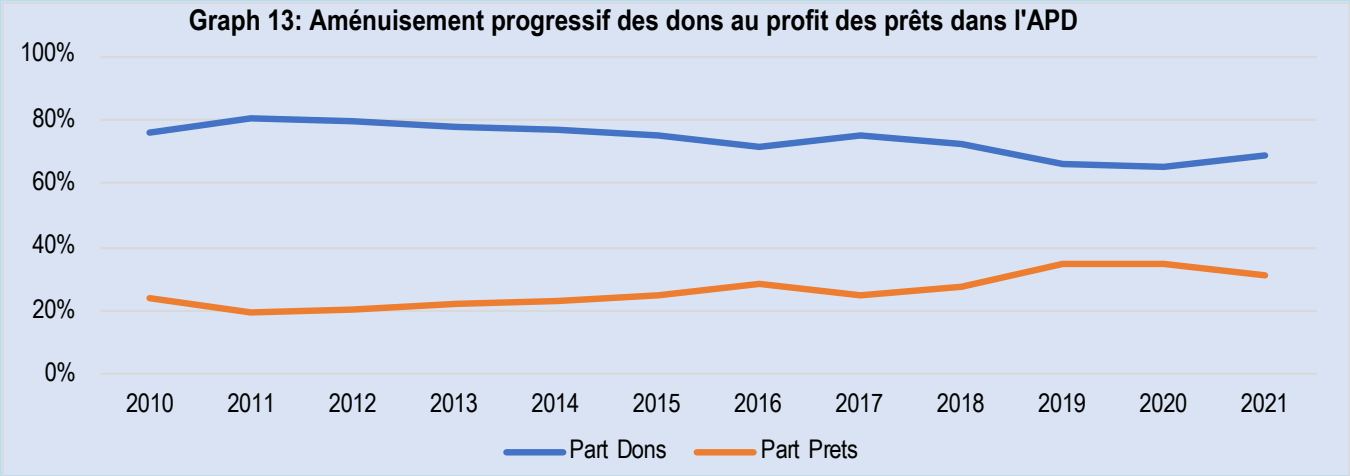

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

II. APERÇU ANALYTIQUE DE LA DETTE PUBLIQUE DU BURKINA FASO DE 2010 À 2021

Cette partie présente un aperçu analytique de la dette publique du Burkina Faso sur la période 2010-2021, avec un focus sur la dette COVID-19.

II.1 Aperçu sur la gouvernance de la dette

La gouvernance de la dette s'appuie sur un dispositif règlementaire et institutionnel avec des grandes orientations définies dans la politique et les stratégies de gestion de la dette publique au Burkina Faso.

2.1.1 Le cadre juridique

Un cadre juridique de la dette conforme aux bonnes pratiques en la matière et assurant une gestion saine et transparente de la dette. Le processus d'endettement public et de gestion de la dette publique au Burkina Faso est encadré principalement par plusieurs textes juridiques de portée communautaire (règlements, instructions) et nationale à travers des lois, des décrets et des arrêtés.

Par ailleurs, il convient de noter que le Burkina Faso s'appuie également sur les directives et les normes internationales en matière d'endettement et de gestion de la dette publique définies par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) afin d'améliorer la qualité de la gestion de sa dette publique et réduire sa vulnérabilité aux chocs financiers.

2.1.2 Le cadre institutionnel

Un cadre institutionnel bien structuré pour une gouvernance de la dette minimisant les risques. Le cadre institutionnel de gestion de la dette publique comprend toutes les entités et instances publiques intervenant dans le processus d'endettement et de gestion de la dette publique notamment le Comité National de la Dette Publique (CNDP), les départements ministériels et les démembrements de l'État. Le CNDP est l'organe chargé de la supervision et du contrôle de toutes les initiatives liées à l'endettement public et à la gestion de la dette publique de l'État et de ses démembrements. Il est placé sous la présidence du Ministre en charge des finances. La Direction de la dette publique assure le secrétariat permanent.

Outre le CNDP, d'autres acteurs publics interviennent dans le processus d'endettement et de gestion de la dette publique. Ce sont :

- Les départements ministériels et les démembrements de l'État qui identifient et portent les projets en recherche de financement auprès des PTF. Ils interviennent en amont de la prise des actes d'endettement public visant à financer des projets et programmes de développement ;
- La Direction générale de la coopération (DGCOOP) qui joue le rôle d'interface entre le Burkina et ses PTF. À ce titre, elle est chargée de la recherche des financements et de la coordination des négociations sur les conventions et accords de financement avec ces dits partenaires ;
- La Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) qui est la structure nationale de coordination des investissements publics et donne son avis de conformité sur tout projet en préparation au regard des orientations sectorielles et nationales ;
- La Direction générale du budget (DGB) qui est chargée de la budgétisation des financements extérieurs et des contreparties nationales dans le cadre de la mise en œuvre des PPD ;

- La DGTCP qui assure la gestion de la dette publique (émissions des titres publics, décaissements, comptabilisation, paiement du service de la dette). Elle participe également aux négociations des accords et conventions de financement avec les PTF.

2.1.3 Les grandes orientations de la gestion de la dette publique

Les grandes orientations de la gestion de la dette sont définies dans la politique nationale d'endettement dont la vision est de faire de l'endettement une source complémentaire viable de financement du développement et qui s'opère dans un environnement politique, économique, juridique et institutionnel favorable.

L'objectif de gestion de la dette, définie par la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique demeure la satisfaction des besoins de financement de l'État tout en lui permettant de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût en maintenant le risque à un niveau satisfaisant.

La politique d'endettement public prévoit l'adoption d'une stratégie annuelle glissante à l'effet de poser les bases d'un meilleur endettement pour couvrir de façon efficiente l'important besoin de financement que nécessite la mise en œuvre des politiques de développement.

D'autres documents sur la gestion de la dette sont produits et publiés dans le sens de la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'endettement public. Il s'agit de la production régulière d'informations sur la dette à travers des bulletins statistiques de la dette, les autres rapports sur l'économie et les finances publiques.

II.2 Analyse globale de la dette publique de 2010 à 2021

Cette partie fait un exposé analytique de l'encours et du service de la dette de 2010 à 2021.

2.2.1 Analyse de l'encours de la dette publique

La dette publique du Burkina Faso est en hausse continue et se rapproche du seuil règlementaire de 70%. En effet, l'encours de la dette publique est passé de 1 324,41milliards de FCFA en fin 2010 à 6 212,25 milliards de FCFA en 2021, soit une progression en moyenne annuelle de 15,26%. Cette hausse est portée essentiellement par la dette intérieure avec un accroissement annuel moyen de 29,24% ; la dette extérieure n'ayant connue qu'une croissance annuelle moyenne de 9,09%. Cette évolution s'explique par le recours plus accru à l'endettement pour financer les investissements structurants.

Un recours de plus en plus accru à la dette intérieure. En effet, sur la période 2010 - 2021, l'encours de la dette intérieure a connu une croissance continue passant de 206,33 milliards de francs CFA en 2010 à 3 341,3 milliards de francs CFA en 2021, soit une croissance annuelle moyenne de 29,24%. Son poids dans la dette publique est passé de 15,58% en 2010 à 53,8% en 2021. Cette évolution est principalement imputable aux émissions de titres publics (Bons et Obligations du Trésor) sur le marché sous régional qui a représenté en moyenne 84,88% du volume de la dette intérieure sur les cinq dernières années. **La dette intérieure, du fait de ses caractéristiques (maturité courte et taux d'intérêt élevé) contribue le plus à l'augmentation du service de la dette publique et à la dégradation des ratios d'endettement. En plus, la dette publique intérieure pourrait avoir des effets négatifs, directs ou indirects, sur le système financier à travers le rationnement de crédit au privé local et les effets défavorables sur l'investissement.**

Quant à l'encours de la dette extérieure, il est passé de 1 118,08 milliards de FCFA en 2010 à 2 870,95 milliards de FCFA en 2021 soit un accroissement annuel moyen de 9,09% contre 29,24% pour la composante intérieure sur la même période. Sa proportion dans la dette publique est passée de 84,42% en 2010 à 46, 21% en 2021.

La dette extérieure absorbe une part importante des ressources d'exportations du pays. En conséquence, le ratio de la dette extérieure aux exportations est ressorti en moyenne à 80% de 2012 à 2019 (International Debt Statistics, 2022, The World Bank). Au regard du contexte socio-économique qui a prévalu au cours des trois (03) dernières années, ce ratio pourrait connaitre une détérioration réduisant ainsi les resserves de changes et par ricochet, renforcer la vulnérabilité suite à une crise de liquidité occasionnée par un nouveau choc. En effet, ce ratio sert à mesurer la viabilité, étant donné qu'un ratio de la dette aux exportations qui augmente dans la durée, pour un taux d'intérêt donné, implique que la dette totale augmente plus vite que la source essentielle de revenu extérieur de l'économie, ce qui donne à penser que le pays pourrait avoir des difficultés à s'acquitter de ses obligations futures au titre de la dette. Les chiffres du Burkina Faso sur la dette selon la Banque mondiale allant de la période 2012 à 2019 indiquent que la dette publique extérieure du Burkina Faso augmente plus vite que ses exportations, soit un écart de progression moyen de 1,02%.

Même si son évolution est inférieure à celle de la dette intérieure, il n'en demeure pas moins que la dette extérieure libellée en devise étrangères et assortie souvent de taux d'intérêt variables pourraient exposer le pays à des niveaux d'endettement non maitrisés. En effet, les fluctuations de taux de change et des taux d'intérêt étrangers sont de nature à rendre complexe la maitrise de la dette et de son service d'une période à l'autre. Les risques liés à l'endettement son toutefois atténué d'une part, par la parité fixe euro-FCFA (au cas où la dette est libellée en EURO) et d'autre part, par l'appartenance du Burkina Faso à l'UEMOA ou les réserves de change sont communes permettant de faire face à d'éventuelle crise de liquidité.

Quant à la dette intérieure, même si elle parait facile à mobiliser, ses conditionnalités liées surtout au délai de maturité souvent très courts ou encore aux taux d'intérêts élevés peuvent conduire à une reconduction et une accumulation de dette et accentuer les vulnérabilités financières internes de l'économie nationale.

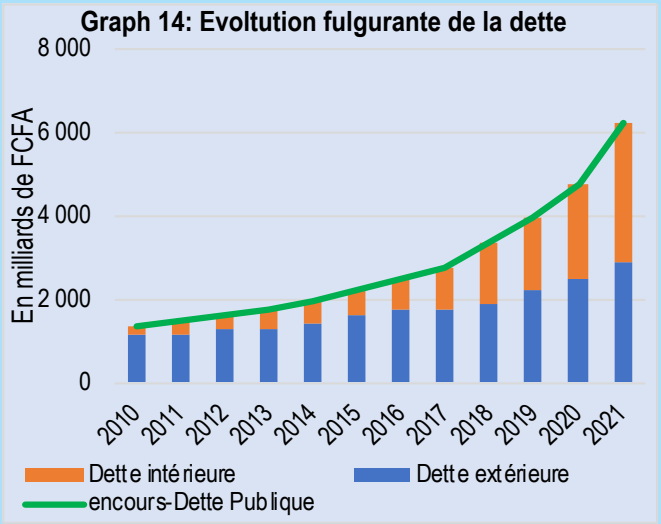

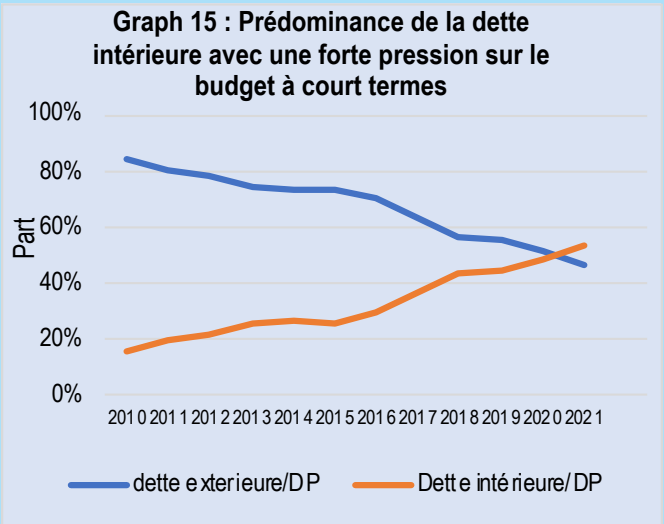

Source : Construit à partir des données de la DGTCP-DDP

Les hausses continues de la dette publique constatées ne se sont pas traduites par une amélioration proportionnelle de la croissance économique-le rythme de croissance économique est inférieur à celui impulsé par la dette. En effet, le niveau moyen annuel du taux de croissance du PIB réel est de 5,77% par

an pour un taux d'accroissement moyen annuel de la dette de 15,26%. Cette situation pourrait traduire une orientation inadéquate des ressources d'emprunt vers le financement des projets à effets de complémentarités insuffisantes pour rembourser les emprunts avec pour conséquence, l'accumulation continue de l'endettement. Rapporté au PIB, la dette est passée de 29,10% en 2010 à 55,88% en 2021 pour un seuil communautaire de 70%. Ainsi au fil des ans, les vulnérabilités financières liées à l'endettement augmentent pour le pays.

Le niveau d'endettement du Burkina Faso, même s'il est inférieur au seuil de 70% du PIB, réduit toutefois les marges d'endettement du pays et par conséquent accroit sa vulnérabilité face à des chocs externes. Le recours à l'endettement joue un rôle essentiel pour le développement, mais des niveaux insoutenables fragilisent la croissance, réduit les dépenses sociales, engendre l'éviction de l'investissements privés et la pression budgétaire. Ainsi, la priorité doit être mise sur la gestion et la transparence de la dette pour que tout nouvel emprunt contribue à la croissance et ce, dans le cadre d'une politique crédible. De ce fait, toute nouvelle dette doit être guidée par le recours à des instruments moins risqués et moins coûteux tels que déclinés dans les stratégies d'endettement.

Graph 16 : Le Burkina Faso vers un risque de surendettement

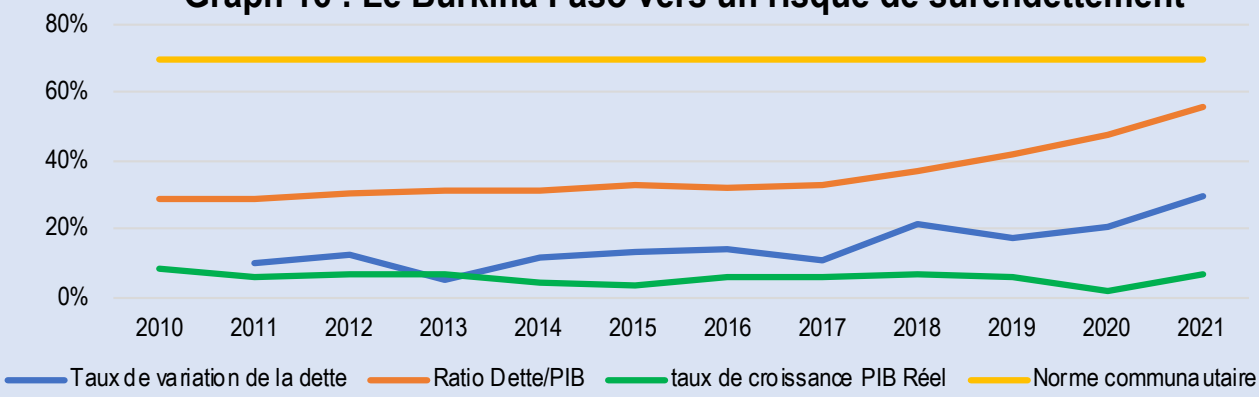

Source : Construit à partir des données de la DGTCP-DDP

2.2.2 Analyse du service de la dette

Le service de la dette est en hausse continue et constitue un facteur de réduction des marges budgétaires. Les évolutions observées de l'encours de la dette au cours de la période ont impacté significativement le service de la dette publique. En effet, le service de la dette est passé de 66,70 milliards de FCFA en 2010 à 807,0 milliards de FCFA en 2021, soit un accroissement annuel moyen de 27% sur la période. En outre, si le Burkina Faso a bénéficié de différents allègements ayant contribués à maintenir le volume du service de la dette extérieure à un niveau soutenable, le recours au marché monétaire et financier régional a entraîné une hausse sensible du service de la dette intérieure (maturité courte, coûts élevés et facile à mobiliser). La conséquence est la réduction des marges d'endettement au regard des besoins.

Le profil enregistré en 2020 et 2021 est tributaire des différentes opérations de mobilisation de financement de court terme sur le marché financier régional pour atténuer les effets de la COVID-19.

Un alourdissement du service de la dette intérieure entrainant des pressions sur le budget de l'État et la trésorerie. En effet, le service de la dette intérieure a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 32.45% sur la période 2010-2021, en passant de 41,13 milliards de

F CFA en 2010 à 705,84 milliards de F CFA en 2021. Son poids dans le service total de la dette en constante progression, est passé de 61,66 % à 87,46 % sur la même période.

Cette tendance haussière du service de la dette intérieure est la résultante du recours de plus en plus accru ces dernières années au financement domestique, notamment les bons du Trésor, qui sont des instruments de court terme, et les emprunts obligataires émis. Ce recours massif aux titres publics se justifie par le financement des projets et programmes structurants dans le cadre de la mise en œuvre des projets et Programmes de développement.

S'agissant, du service de la dette extérieure, il a enregistré une évolution moins proportionnelle par rapport à la composante intérieure. De 25,57 milliards de FCFA en 2010, le service de la dette extérieure s'est établi à 101,16 milliards de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2010-2021 de 13,58%. Quant à sa part dans le service total de la dette, régulièrement en baisse, elle a varié de 38,34 % à 12,54 % sur la même période. Comparé à la valeur totale des exportations, on note qu'en moyenne, le pays a consacré un peu plus de 3% de ses recettes d'exportation au remboursement du service de sa dette extérieure. Le faible niveau de ce ratio s'expliquerait par le fait que le Burkina Faso n'enregistre pas de dette extérieure à court terme sur la période 2012-2019 selon les données de la Banque mondiale. Ce constat est de nature à renforcer la viabilité de la dette extérieure et réduit sa vulnérabilité face aux chocs exogènes.

Graph 17 : Service de la dette en hausse contitnue, conséquence de l'evolution observée du stock de la dette

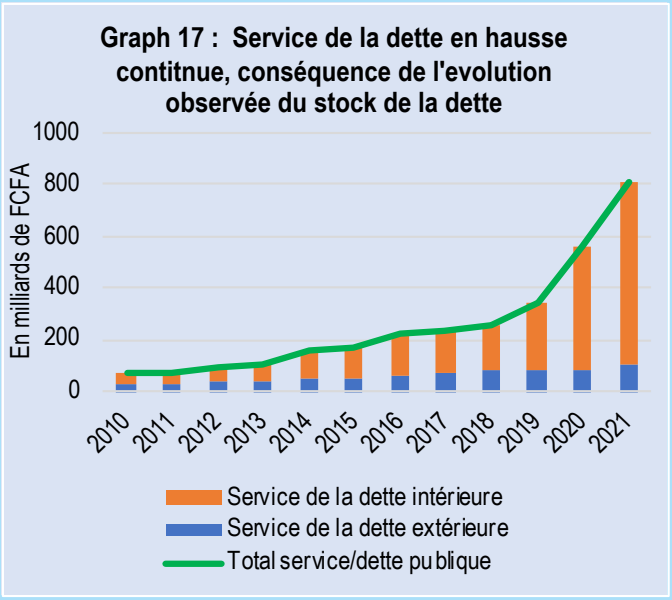

Graph 18 : Prédominance du service de la dette interieure entrainant des pression sur le budget et la trésorerie

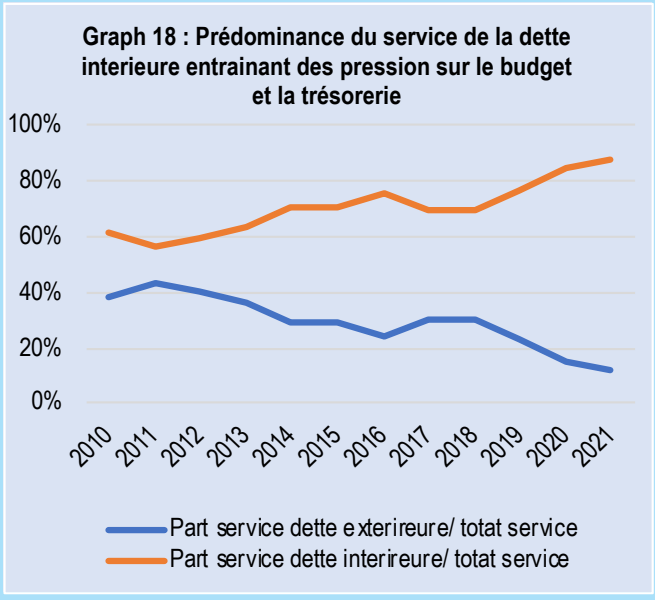

Source : Construit à partir des données de la DGTCP-DDP

En s'intéressant spécifiquement aux charges financières de la dette, il ressort qu'elles sont principalement tirées par celles liées à la composante intérieure. En effet, de 10,94 milliards de FCFA en 2010, elles se sont établies à 163,92 milliards de FCFA en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 49,24 %. Tandis que les charges financières de la dette extérieure sont passées de 10,05 milliards de FCFA en 2010 à 28,63 milliards de FCFA en 2021 correspondant à un accroissement annuel moyen de 10,96%, soit une différence de moins de 38,28% par rapport à celles intérieures. La prédominance des charges financières de la composante intérieure s'expliquerait par son délai de maturité dans la plupart des cas plus court que celui de la dette extérieure. À cela, il faut ajouter le niveau élevé des taux d'intérêt d'emprunt interne par rapport aux taux d'intérêt rémunérateurs des

emprunts extérieurs au regard des objectifs de développements assignés aux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

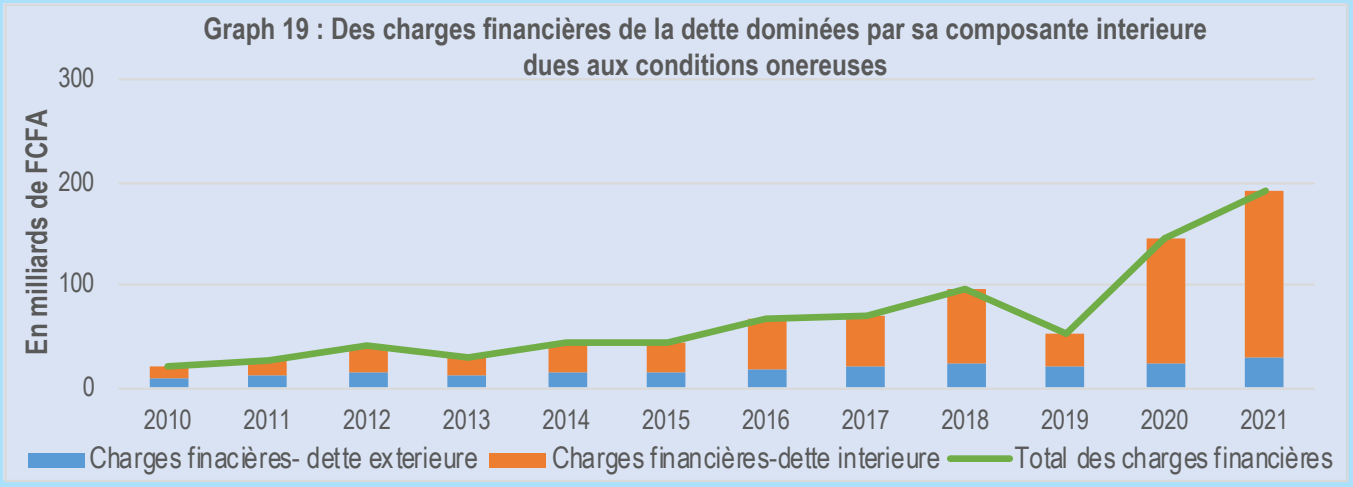

Source : Construit à partir des données de la DGTCP-DDP

2.2.3 Analyse comparée du taux de croissance économique et les taux d'intérêt de la dette publique

La dynamique d'évolution des taux d'intérêts de la dette publique et les taux de croissance économique permet au pays garder le ratio dette publique sur PIB sous contrôle. En effet, sur la période 2011- 2020, le taux de croissance économique réel du pays reste au-dessus des taux d'emprunts publics. Pendant que le taux d'intérêts de l'emprunt public est en hausse continue, le taux de croissance économique lui enregistre une évolution erratique sur l'ensemble de la période, et pourrait détériorer le ratio dette/PIB. Entre 2011 et 2016 le taux d'intérêt de la dette publique est resté stable autour de 2%. À contrario, sur la période 2016-2021, les taux d'intérêts de la dette publique connaissent une progression plus importante. De 1,9% en 2016, il est passé à 4,10% en 2021. En effet, à partir de 2016, on constate que les taux d'intérêts des emprunts publiques connaissent des pentes de plus en plus élevées par rapport à leur niveau d'avant 2016. Cette situation s'expliquerait par une perte de confiance des prêteurs en la qualité de la signature du pays suite à l'exacerbation de la situation sécuritaire.

Malgré cette hausse régulière du taux d'intérêt de la dette publique, il est resté inférieur à celui de la croissance économique jusqu'en 2020 où la tendance s'est inversée. Cette situation s'expliquerait par les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 qui a fait chuter le rythme de l'activité économique. Cette situation serait temporaire au regard des perspectives économiques qui indiquent un retour à la situation d'avant COVID-19 et ce, dans l'hypothèse d'une probable maitrise de la situation sécuritaire.

Cependant, dans un contexte de raréfaction des ressources extérieures, le recourt à la dette intérieure constitue une alternative inévitable. Évidemment, la dette intérieure présente moins de risque concernant la variabilité des taux d'intérêt, mais il reste que son taux d'intérêt est élevé et pourrait poser des problèmes de soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme. Du reste, le taux d'intérêt de la dette intérieure a été supérieure à celui de la croissance économique sur les périodes données. En effet, l'écart entre le taux d'intérêt de la dette publique intérieure et le taux de croissance économique réel diminue au fil des ans. Dès lors, tout emprunt intérieur devrait servir à financer des projets à rentabilités avérés et immédiates pour

permettre le remboursement de l'emprunt.

Quant à la dette extérieure, son niveau de taux d'intérêt demeure largement inferieure et stationne autour de 1%. Cela est conforme aux objectifs de développement assignés aux partenaires multilatéraux auprès desquels la dette extérieure du Burkina Faso est principalement financée.

Graph 20: Une croissance économique permettant de contenir le ratio dette/PIB à des proportions acceptables mais jusqu'a quand ?

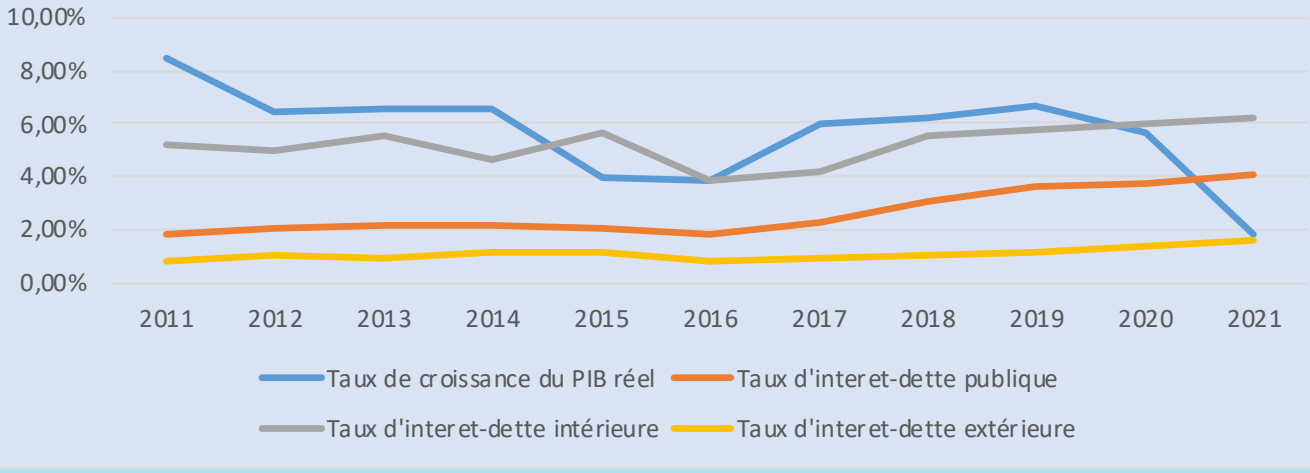

Source : Construit à partir des données de la DGTCP-DDP

III. APERÇU GLOBAL SUR LA GOUVERNANCE FINANCIERE DE LA REPONSE COVID-19

Au-delà de l'impact direct sur la santé des personnes, la COVID-19 porte des implications économiques et sociales de par la peur et la panique générale qu'elle a suscitée. Ainsi, cette pandémie a coûté des vies mais son impact sur les économies et les niveaux de vie a survécu probablement à la phase d'urgence sanitaire. Dès lors, les leviers économiques et sociaux mobilisés dans le cadre de la réponse COVID-19 méritent d'être analysés. De ce fait, cette partie fait une analyse des ressources mobilisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, tout en mettant en exergue la dette contractée et la prise en compte du genre dans le financement de la riposte.

3.1 La gouvernance institutionnelle de COVID-19

Malgré l'existence d'un dispositif de gestion de ressources publique relativement efficace au Burkina Faso, la réponse COVID-19 a nécessité la mise en place d'une une unité de gestion financière et comptable (UGFC COVID-19) pour la gestion de l'ensemble des fonds mobilisés.

Pour limiter la propagation de la pandémie, et atténuer ses effets socio-économiques, plusieurs mécanismes de coordination ont été développés au niveau opérationnel et de pilotage.

En ce qui concerne le pilotage, il s'est agi de la mise en place d'un comité national de gestion de la pandémie à COVID-19, présidé par le Premier ministre, dont le rôle principal est de coordonner les actions de la riposte au niveau national. Au niveau déconcentré, la gestion de la pandémie est assurée par les comités régionaux, provinciaux et départementaux, chargés de la coordination de la riposte à la pandémie.

Au niveau opérationnel, on note l'activation du centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) qui a pour but d'assurer la préparation collective et la réponse aux différentes menaces sanitaires à travers la veille et la détection à temps des risques sanitaires.

Depuis l'apparition de la pandémie au Burkina, les actions menées par le CORUS sont entre autres l'analyse d'échantillons dans les laboratoires de diagnostic COVID-19, le lancement de la plateforme de rendu électronique des résultats, la diffusion de messages de sensibilisation, la prise en charge des cas hospitalisés et le suivi des cas confirmés.

Par ailleurs, en application du dispositif d'urgence de gestion des finances publiques, une unité de gestion financière et comptable (UGFC COVID-19) a été mis en place par le Ministère en charge des finances pour gérer l'ensemble des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte COVID-19. Mais force est de constater que l'objectif de coordination et de centralisation de l'information financière n'a pas été atteint. Finalement, chaque acteur impliqué dans la réponse COVID a exécuté des ressources en son sein sans un dispositif de remonté d'information financière au niveau de l'UGFC COVID-19.

3.2 Situation globale des ressources financières mobilisées dans la réponse COVID-19

833 milliards de FCFA mobilisés par l'État et ses partenaires en 2020/21 pour face à la COVID-19. Avec l'avènement de la COVID-19, les efforts conjugués de l'État et de ses partenaires au développement dans un élan de solidarité ont permis de mobiliser près de 833 milliards de FCFA entre 2020 et 2021 pour faire face non seulement à l'urgence sanitaire mais aussi assurer la relance économique. Ainsi, la contribution de l'État sur ressources propres et du privé national

est évaluée à 170,89 milliards de FCFA, soit 20,51% du montant total. Toutefois, il sied de rappeler que l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) développée par le G20 et l'annulation du service de la dette par le FMI a permis à l'État de dégager une marge de trésorerie de 42,52 milliards de FCFA, soit une contribution de 25,35% à l'apport propre de l'État dans la riposte COVID.19. L'objectif de l'initiative de suspension du service de la dette est d'aider les pays à concentrer leurs ressources sur la lutte contre la pandémie et à subvenir aux besoins des personnes vulnérables.

Cependant, ces initiatives de suspension et d'annulation du service de la dette quand bien même salutaires, n'ont pas eu un effet à la baisse assez significatif sur le service global de la dette en 2020/21. En effet, ces initiatives n'ont représenté que 3,11% du service global de la dette publique du Burkina Faso sur la période 2020-2021.

Par ailleurs, des initiatives d'appui à la trésorerie ont été développées par l'agence UMOA-titre en collaboration avec la BCEAO afin de permettre aux États membres de la zone UEMOA de mobiliser des ressources financières dénommées « Bon social COVID » leur permettant de faire face aux urgences liées à la lutte contre la pandémie. À ce titre, le Burkina Faso a mobilisé un montant cumulé de 130 milliards représentant 15, 61% des ressources totales COVID.

Quant aux PTF, leur contribution s'élève à 532,14 milliards de FCFA, représentant 63,87% du montant global. Cette contribution des PTF pour la lutte contre la COVID-19 s'est matérialisée par des dons d'une valeur de 306,218 milliards de FCFA et des prêts d'un montant global 225,92 milliards de FCFA. Le montant global des ressources d'endettement mobilisées y compris le « Bon social COVID » dans le cadre de la riposte COVID-19 ont représenté 355,92 milliards de FCFA, soit 42,73 % des ressources totales COVID entre 2020-2021.

Graph 21 : Prédominance de la contribution des PTF dans la riposte COVID-19

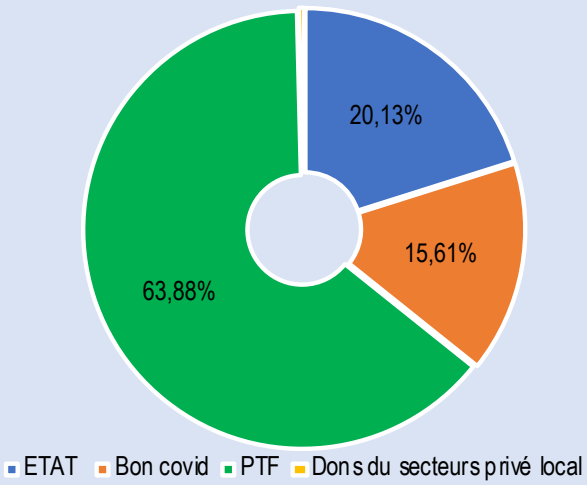

Graph 22 : Service de la dette encore importante en 2020/2021 malgré les annulations et les suspensions suite à COVID-19

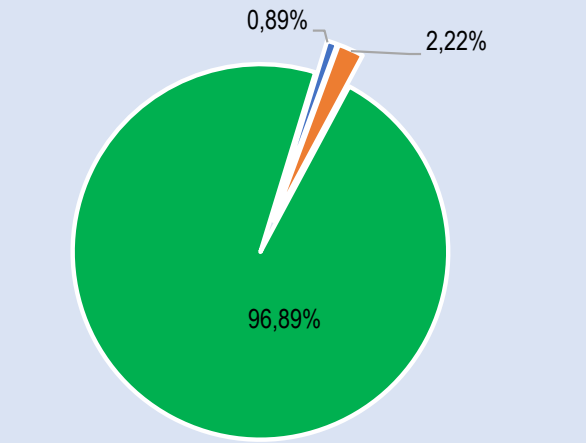

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

Ces ressources mobilisées ont contribué au financement du plan de riposte dont les activités sont regroupées par domaine : social, appui à l'économie et préparation à la riposte contre Covid-19 telle qu'indiqué dans l'encadré ci-après.

I- Mesures sociales

Prise en charge des factures d'eau potable au profit de la population
Prise en charge des factures d'électricité au profit de la population
Distribution gratuite de vivres, kits d'hygiène et de dignité aux ménages les plus pauvres
Réduction de 50% du coût des kits solaires dans le cadre du projet Solar Home System pour les ménages vulnérables
Réactivation de boutiques témoins SONAGESS
Appui en cash transfert
Loyers des boutiques et droits de place dans les marchés et yaars, frais de gardiennage et gratuité du stationnement pour les taxis
Sensibilisation des ménages et faciliter l'accès aux produits frais de consommation courante
Prise en charge des équipes de distribution et prise en charge psychosociale

II- Mesures d'appui à l'économie

Fonds de relance économique aux entreprises touchées
Acquisition d'intrants agricoles et d'aliments pour bétail
Matériels et équipements agricoles
Remboursement de la dette des secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et des arts ainsi que la presse
Financement des activités rémunératrices des femmes
Financement de la recherche sur les maladies infectieuses et la production de médicaments
Soutien aux acteurs de la culture

III- Préparation à la riposte contre Covid-19

Prise en charge des cas
Prévention et contrôle des infections
Logistique
Laboratoire
Coordination
Surveillance
Recherche
Communication
Équipes d'intervention rapide
Points d'entrée
Sécurité

Source : Rapport de suivi de l'exécution des dépenses liées à la covid-19, DGB, 2021

3.3 État des lieux de la dette COVID-19

355,92 milliards de FCFA de dette contractée dans le cadre la lutte contre le COVID-19 soit 42,73% des ressources totales mobilisées à cet effet. En effet, la dette contractée par le Burkina Faso dans le cadre de la lutte contre COVID-19 s'élève à 355,92 milliards de FCFA dont 300,93 milliards de FCFA en termes de dette intérieure et 55 milliards de FCFA pour la partie extérieure. En proportion, la dette intérieure représente 84,55% contre 15,45% pour sa partie extérieure.

En ce qui concerne la dette intérieure, elle a été essentiellement mobilisée à travers des émissions de « bon social covid » sur le marché financier régional, la facilité de crédit rapide et des allocations DTS du FMI rétrocédé par l'intermédiaire de la BCEAO, et un prêt exceptionnel auprès de la BOAD. Ainsi, le « bon social covid » représente 43,20% de la dette intérieure, suivi des DTS à 30,45%, puis des facilités de crédit rapide à hauteur de 23,03% et enfin le prêts BOAD à 3,32%. Toutefois, il sied d'indiquer que le FMI à lui seul a contribué à 53,48 % à la dette intérieure COVID du pays.

Malgré la prédominance de la dette intérieure réputée généralement plus contraignante, il est à noter que dans le cadre de la COVID-19, les conditions d'endettement ont été assouplies à travers les différents instruments qui ont été actionnés de sorte à adapter les modalités d'endettement à la conjoncture économique provoquée par la pandémie.

Graph 23 : La dette interieure contractée dans le cadre de COVID-19 dominée par les Bons COVID-19

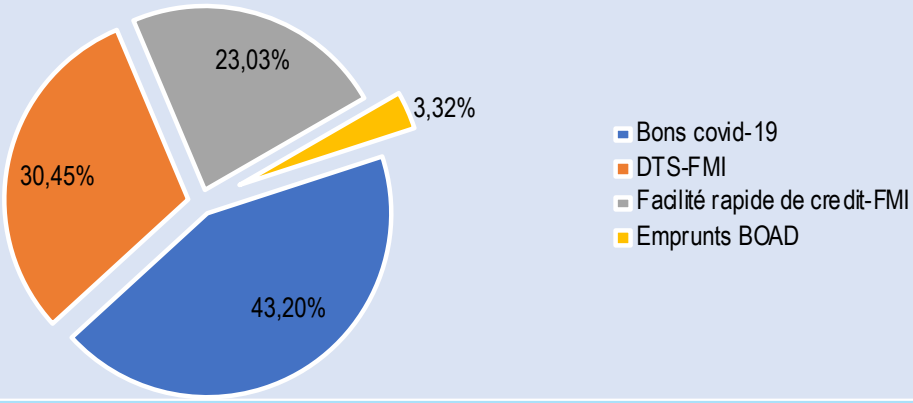

Source : Construit à partir des données des RCD de 2010 à 2021

La riposte à la COVID-19 a été faiblement financée par la dette extérieure entièrement mobilisée auprès des partenaires multilatéraux. En effet, elle n'a représenté que 15,45% de la dette totale COVID. Cette faible proportion pourrait être expliquée d'une part, par une volonté de privilégier les dons au regard de l'impact de la COVID-19 sur la situation socio-économique du pays suite à la COVID-19 et d'autre part, par la nécessité de faire face simultanément aux besoins des autres pays touchés par la pandémie.

Tableau 1 : Répartition de la dette COVID-19 par source et instruments de financement

Composantes	Source de financement	Instruments de financement	Montants (en milliards de FCFA)
Total dette intérieure			**300,93**
DETTE INTERIEURE	BCEAO/AUT	*Bon covid*	130
	FMI	*DTS*	91,63
		Facilité rapide de crédit	69,3
	BOAD	*Prêts exceptionnels*	10
DETTE EXTERIEURE	Multilatéral	*Prêts concessionnels*	54,99
Total dette extérieure			**54,99**
	BM	Prêts d'urgence à travers l'activation de la composante d'intervention d'urgence conditionnelle (Contingent emergency response component-CERC)	
	BID	Prêts exceptionnels	1,73
		Réallocation des reliquats des ressources issues des accords de financement des projets	3,45
	BADEA	Prêts exceptionnel	
Total dette COVID-19			**355,92**

Source : Construit à partir des données de la DGTCP-DDP

3.4 Focus sur la gestion des DTS

91,63 milliards de FCFA de DTS sous forme de prêts accordés par le FMI remboursable sur 20 ans au taux d'intérêt de 0,05%. Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des actifs de réserve internationale, créé en 1969 par le Fonds monétaire international (FMI) pour compléter les réserves de changes officielles de ses pays membres. Ces DTS reposent sur un panier de cinq grandes devises à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois (RMB), le yen japonais et la livre sterling. Ils ont été créés pour faire face aux chocs économiques entrainant de graves déséquilibres de la Balance des paiements des États.

La dernière allocation qui est également la plus vaste a été allouée en 2021 pour un montant de 650 milliards de dollars afin de répondre au besoin mondial de réserves à long terme, renforcer la résilience et la stabilité de l'économie mondiale, et soutenir les pays manquant de liquidités à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19. À ce titre, le continent africain a reçu un montant global de 33 milliards de dollars dont 171, 4 millions de dollars pour le Burkina Faso, correspondant à 91,63 milliards de FCFA sous forme de prêts rétrocédés par l'intermédiaire de la BCEAO, remboursable sur 20 ans assortis d'un taux de 0,05%.

Au Burkina Faso, cette allocation a été principalement utilisée sous forme d'appui budgétaire pour faire face aux effets socio-économiques de la COVID-19 et contribuer à réduire le déficit budgétaire.

Cependant, il convient de noter que cette répartition des allocations ne tient pas compte des besoins des pays mais basée sur leur quote-part. La conséquence d'un tel mécanisme est l'exacerbation des inégalités de développement entre pays pauvres et pays développés. En effet, bien que les pays africains soient ceux qui ont le plus besoin des DTS, ils ne bénéficient que d'une proportion assez faible car ils ont les plus petites quote-part au sein du FMI, consécutives à la fragilité de leurs économies. Seulement, 5,07% des allocations des DTS de 2021 sont revenus au continent africain. À titre de comparaison, les Etats-Unis à eux seuls, ont reçu 18,15% du total des allocations DTS de 2021 et la Chine a bénéficié de 6,61%.

Dans l'optique de réduire les inégalités et soutenir les économies faibles, des réflexions vers une nouvelle formule de répartition des DTS plus favorable aux pays pauvres sont menées.

3.5 Analyse de la prise en compte du genre dans la réponse COVID-19

Le genre en souffrance dans la réponse COVID-19 qui a pourtant de grandes conséquences sur les inégalités hommes-femmes au Burkina Faso.

Au regard de la vitesse de propagation et de la morbidité suspectée de cette maladie, très rapidement le chef de l'État, dans son adresse à la nation du 20 mars 2020 annonce une série de mesures visant à limiter la propagation de la maladie. Ces mesures ont concerné entre autres la fermeture des frontières terrestres et aériennes, des marchées et yaars, des débits de boisson, des salles de cinéma et des restaurants, l'instauration d'un couvre-feu, l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes, la mise en quarantaine des villes touchées par la maladie et la suspension des transports en commun.

L'ensemble des mesures, allant de la restriction des libertés individuelles et collectives aux pratiques recommandées dans l'optique de briser la chaine de transmission communautaire de la maladie, ont eu pour conséquences immédiates la perturbation de l'activité économique notamment la diminution de la production et le dysfonctionnement du circuit d'approvisionnement à tous les niveaux.

Au-delà du ralentissement de l'activité économique, les rapports sociaux ont été

durement éprouvés. Ces conséquences ne sont pas certainement vécues de la même façon par les deux sexes et affectent nul doute les femmes de manière disproportionnée par rapport aux hommes et cela au regard de leur vulnérabilité. En effet, la situation économique du Burkina Faso démontre à souhait que la femme est un agent vulnérable. Elles occupent statistiquement des emplois moins bien payés et moins bien protégés que les hommes, souvent dans le secteur informel (en particulier dans les secteurs de l'agriculture, du nettoyage, de la restauration et du travail domestique). Elles sont plus souvent exclues des couvertures santé financées par des cotisations ou des contributions ainsi que des protections sociales (pensions, assurances sociales, congés maladie payés, congés parentaux ou congés pour soins). À en croire le livret genre 2019 de l'INSD, les montants de la pension versés aux retraités de la CARFO étaient de l'ordre de 20,5% pour les femmes contre 79,5% pour les hommes en 2018. En outre, le rapport d'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de l'INSD en 2018, indiquait que le taux d'emploi vulnérable au Burkina Faso était de 72,5% dont 63% pour les hommes et 84% pour les femmes.

Ainsi, les mesures d'accompagnement suite au COVID-19 devraient en principe adresser l'efficacité et l'équité au risque d'exacerber les inégalités existantes et conduire à un effet d'hystérésis.

Cependant le plan de riposte COVID-19 élaboré par le gouvernement n'est pas explicite sur le genre. Élaboré dans l'urgence, il est purement sanitaire avant d'être révisé pour prendre les implications économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Au premier moment de la pandémie, l'objectif du gouvernement était essentiellement orienté vers la préparation et la riposte, et ne faisait pas allusion de façon explicite à la problématique du genre. En prenant en compte par la suite les implications économiques et sociales de COVID-19 des initiatives genres sensibles ont été intégrées mais ne sont pas suffisamment reflétées dans les objectifs. Par ailleurs les cellules genres dans les ministères bénéficiaires des ressource COVID-19 n'ont pas été associé de façon pratique dans la préparation des actions de réponse. Toutefois, il sied de noter que la réponse organisée au sein du ministère en charge de l'éducation nationale a été dans une certaine mesure sensible au genre. Le plan de riposte du ministère intégrait clairement des objectifs de genre à travers le retour des filles à l'école en contexte COVID-19 même s'il a été financé sur ressources extérieures.

L'absence d'une planification ou d'une volonté affichée au départ laisse entrevoir que les aspects d'équité et partant de genre ont été relégués au second rang dans la conception de la stratégie global de réponse en s'appuyant sur les mesures annoncées par le chef de l'État dans son adresse à la nation du 02 avril 2020. Ces mesures d'ordre fiscales, sociales et de relance économique avaient pour objectif d'accroitre la résilience des populations et de l'économie dans son ensemble.

Globalement, cette ambition du gouvernement n'a pas ciblé de manière spécifique le genre au regard du plan global qui a été mis en œuvre. La réponse globale n'a pas adressé d'activités spécifiques au genre en dehors du financement des activités rémunératrices des femmes d'un montant de 5 milliards de FCFA et les cash transferts aux femmes vulnérables d'un montant de 11,36 milliards de FCFA (Rapport de suivi de l'exécution des dépenses liées à la covid-19, Direction Générale du Budget, 2022). Ces deux actions spécifiques genres représenteraient seulement 4,06% du budget global du plan de réponse. Toutefois, bon nombre d'actions mises en œuvre seraient positivement liées au genre dont il sied d'analyse leur effet potentiel sur l'égalité des sexes.

En ce qui concerne les mesures de relance économique, nombre d'entre elles ont été opérationnalisées à travers le méca-

nisme FRE COVID-19 qui est le Fonds de financement de la relance économique. Ce mécanisme a permis la prise en compte des femmes au guichet des fonds nationaux, permettant ainsi d'améliorer le niveau d'intégration du genre dans la réponse. À titre illustratif, dans le cadre du mécanisme FRE-COVID-19, selon les données de l'agence pour le financement et la promotion des petites et moyennes entreprises (AFP-PME) des financements ont été octroyés aux très petites entreprises impactées par les conséquences de la COVID-19 à hauteur de 6,35 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 dont 20,34% pour les femmes et 79,66% pour les hommes. Quant au fonds d'appui au secteur informel (FASI) sur un financement de 2,5 milliards de FCFA, il ressort de leurs données que 52,44 % des bénéficiaires sont des femmes contre 47,56% pour les hommes. De l'observation globale de la répartition, on note que 20% du FRE-COVID-19 est octroyé aux très petites entreprises notamment celles du secteur informel qui emploi majoritairement les femmes. En effet, la moitié des chefs d'unité de production informelles (UPI) sont des femmes. Le pourcentage d'UPI dirigées par des femmes est de 59,4% et le pourcentage de la main-d'œuvre féminine dans les UPI est estimé à 52,2%. Les chefs d'unités de production informelles de sexe féminin sont beaucoup représentés dans les activités d'hébergement et de restauration (84,9%) (INSD, 2019).

À cela il faut ajouter le financement des activités rémunératrices des femmes à travers le fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel, en particulier pour les femmes, afin de relancer les activités de commerce des légumes et fruits, d'un montant de 5 milliards FCFA.

Par ailleurs, la mesure d'acquisition d'intrants agricoles et d'aliments pour bétail pour le soutien à la production vivrière et pastorale au profit des personnes affectées par la pandémie d'un montant de 30 milliards FCFA pourrait influer sur les inégalités genres. À titre illustratif, parmi les actifs occupés dans le secteur privé agricole, élevage, chasse et activités de soutien, les proportions des femmes s'élevaient à 38% en 2018 contre 62% pour les hommes (INSD, AFRISTAT, 2019).

En somme, la proportion des actions sexo-spécifiques était de 1,2% du montant total des mesures d'appui à l'économie selon les prévisions inscrites dans le plan de riposte. Quant aux autres actions, elles pourraient intégrer les aspects genres pour peu qu'il y ait un bon mécanisme de ciblage des bénéficiaires.

Les mesures sociales ont été plus sensible au genre au regard des besoins sociaux qu'elles sont amenées à satisfaire. En effet, les mesures sociales, sont de nature à atténuer les effets de la COVID-19 sur les ménages vulnérables et donc pourraient être en faveur de la prise en compte du genre. Au nombre de ces mesures, on peut citer les actions telles que la distribution de vivres aux personnes vulnérables, de kits d'hygiène et de dignité aux ménages les plus pauvres, la réduction de 50% du coût des kits solaires dans le cadre du projet Solar Home System, la prise en charge des loyers des boutiques et droits de place dans les marchés et yaars, des frais de gardiennage ou encore les cash transferts aux populations vulnérables (dont les bénéficiaires étaient toutes des femmes).

Selon les prévisions du plan de riposte, 5,9% des ressources totales consacrées aux mesures sociales était destinées à la distribution de vivres aux personnes vulnérables, de kits d'hygiène et de dignité aux ménages les plus pauvres. Les subventions des kits solaire ressortirait à 1,4% et la prise en charge des loyers des boutiques et droits de place dans les marchés et yaars, des frais de gardiennage 0,8%. Quant aux cash transferts, qui est une action mise en œuvre au profit des femmes, sa part s'établirait à 2,8% de l'ensemble des ressources COVID consacrées au volet social.

Partant du fait que le taux de vulnérabilité est de 72,5% au niveau national dont 63% pour les hommes et 84% pour les femmes, ces mesures sociales pourront

avoir un niveau de prise en compte du genre assez acceptable. Le défi demeure le bon ciblage des bénéficiaires.

Concernant d'autres mesures d'ordre fiscales, le niveau d'intégration du genre dépend beaucoup de la branche d'activité. Du reste des mesures telles que la gratuité de stationnement, la suspension des poursuites en matière de recouvrement des créances fiscales et de la perception du minimum forfaitaire pour les entreprises de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme ou encore l'exemption de la contribution des micro-entreprises ont une influence sur les inégalités genres. Par exemple, pour ce qui concerne les activités d'hébergement et de restauration les statistiques sont en faveur de la femme en termes de main d'œuvre. Pendant qu'elles représentent 78,5% des employés du secteur privé, le secteur informel quant à lui affiche 84,9% et 92,6 % pour le public et parapublic.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de l'analyse, il ressort que le Burkina Faso a bénéficié au fil des ans, d'une aide publique au développement de plus en plus importante sur la période 2010-2021 avec un taux moyen d'accroissement estimé à 8,34% par an. Cela traduit dans une certaine mesure la confiance des bailleurs à la qualité de la gouvernance et des choix stratégiques de développement.

À côté de l'amélioration de l'APD au profit du Burkina Faso, les recettes propres connaissent également une amélioration indiquant une autonomie progressive des ressources vis-à-vis de l'extérieur. Ainsi, la part de l'APD dans les recettes budgétaires s'amenuise année après année en passant de 37.88% en 2010 à 12.30% en 2021. Cependant, les investissements publics demeurent fortement dépendants de l'APD. En effet, de 2010 à 2021, l'investissement a été financé à hauteur de 36% en moyenne annuelle par l'APD.

S'agissant de la dette publique, elle enregistre une hausse continue entre 2010 et 2021 conduisant le pays vers un risque de surendettement modéré. Cette dette publique est caractérisée par une dette intérieure qui prend de plus en plus de l'ampleur. L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 29,10% en fin 2010 à 55,88% en 2021, pour une norme réglementaire de 70%. Cette hausse de l'encours de la dette surtout prédominée par la dette intérieure se traduit par une augmentation du service de la dette entrainant une réduction des marges budgétaires du pays.

Avec l'avènement de la COVID-19, les efforts conjugués de l'État et de ses partenaires au développement dans un élan de solidarité ont permis de mobiliser 833 milliards de FCFA entre 2020 et 2021 pour faire face non seulement à l'urgence sanitaire mais aussi assurer la relance économique. Ainsi, la contribution de l'État sur ressources propres et du privé national est évaluée à 170,89 milliards de FCFA, soit 20,51% du montant total.

La dette contractée par le Burkina Faso s'élève à 355,92 milliards de FCFA dans le cadre de la lutte contre COVID-19 et représente 42,73% des ressources totales mobilisées. Cette dette est composée de 300,93 milliards de FCFA de dette intérieure et 55 milliards de FCFA de dette extérieure.

Sous rubrique genre, il ressort que le plan de riposte COVID-19 élaboré par le gouvernement n'est pas explicite sur le genre. Élaboré dans l'urgence, il est purement sanitaire avant d'être révisé pour prendre en compte les implications économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. De ce fait, l'absence d'une planification ou d'une volonté affichée au départ laisse entrevoir que les aspects d'équité et partant de genre ont été relégués au second rang dans la conception de la stratégie global de réponse. Ainsi, dans la réponse globale les actions spécifiques genres représenteraient seulement 4,06% du budget global du plan de réponse.

Toutefois, bon nombre d'actions mises en œuvre seraient positivement liées au genre même si elles sont difficiles à appréhender du fait de l'absence de lisibilité depuis la planification jusqu'à l'exécution des actions faute de données désagrégées par sexe.

De façon globale, l'institutionnalisation du genre est visible dans le dispositif de mise en œuvre des politiques publiques. À cet effet, le pays a adopté une politique nationale

genre en 2009 qui a été révisée en 2019 pour laisser place à la stratégie nationale de promotion du genre couvrant la période 2020-2024. Cette politique vise la construction « d'une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquité de genre, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ». Dans la même logique, les projets et programmes font l'objet de validation par un comité multipartite qui veille à la prise en compte du genre dans lesdits projets et programmes. Cependant, le défis demeure dans la mise en œuvre des projets et programmes où les critères genres ne sont plus observés de sorte que les évaluations des politiques publiques peinent à établir les preuves de sa prise en compte effective.

Au regard des résultats des analyses et dans une logique d'assurer une gouvernance économique et financière qui promeut le développement économique et social, les recommandations suivantes ont été faites. Il s'agit notamment de :

- Augmenter le rendement fiscal en accélérant l'adoption des solutions digitales ;
- Rationnaliser les exonérations fiscales accordées aux grandes multinationales pour améliorer le niveau de ressource propres et renforcer l'autonomie du budget vis-à-vis des ressources extérieures ;
- Renforcer la bonne gouvernance économique et financière de nature à stabiliser les dépenses publiques en luttant efficacement contre la corruption et en réduisant les investissements improductifs ;
- Mettre en place et conduire régulièrement des mécanismes d'audits internes et externes de gestion de la dette ;
- Veillez au respect de la stratégie d'endettement ;
- Orienter les ressources de l'APD vers les secteurs à fort effets d'entrainement ;
- Travailler à systématiser la prise en compte du genre dès la planification stratégique jusqu'à l'évaluation des politiques publiques.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport d'analyse succincte de la mise en œuvre du mouvement COMVID covid-19 dans la ville de Ouagadougou : acquis, défis, leçons apprises et perspectives, RAME juin 2020 ;

Décret n°200s- 448 IPRES/PMLMEF portant adoption de la politique nationale d'endettement public et de gestion de dette publique du 15 juillet 2009 ;

Rapport d'étude d'impacts socio-économiques de la covid-19 au Burkina Faso, Ministère de l'économie, des finances et du développement, mars 2021 ;

Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de covid-19 au Burkina Faso révisé, Ministère de la santé, avril 2020 ;

Plan sectoriel de prévention et de riposte à la pandémie de la covid-19 au Burkina Faso 2021-2022, ministère de la santé juin 2021 ;

Rapport de la coopération pour le développement de 2010 à 2021 « covid-19, direction générale de la coopération ;

Rapport de la gestion financière 2020 du plan de riposte covid-19 du budget de l'État, Unité de gestion financière et comptable covid-19, mars 2021 ;

Rapport d'analyse sur le niveau de prise en compte du genre dans les mesures fiscales, sociales et de relances économiques suite à l'avènement de la pandémie de covid-19 au Burkina Faso, CIFOEB, 2021 ;

Rapport de mission sur les constatations de faits « audit des dépenses effectuées dans le cadre du plan de riposte du covid-19 au 31 décembre 2020 », ASCE-LC, mai 2021 ;

Règlement n°09/2007/cm/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette pu8l~que dans les États membres de l'UEMOA du 04 juillet 2007 ;

Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2022 – 2024, comité national de la dette publique, Aout 2021 ;

Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025, ministère de l'économie, des finances et du développement, février 2020 ;

Suivi de l'exécution des dépenses liées à la covid-19, Direction générale du budget 2022.

@ Indico Publicité / Tél : +226 25 30 52 74